

**Séance du Conseil de Ville
du 30 novembre 2015, à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 10 / 2015**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 9 du 26 octobre 2015
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
 - Mme Mayra Alvite
 - M. Gjevalin Demaj, son épouse Mme Antigonja Demaj et leurs enfants Monika et Sebastijan Demaj
6. Budget communal 2016
7. Révision du Règlement de l'Agence communale AVS
8. Révision du Règlement concernant le service des taxis
9. Abrogation du Règlement concernant la perception d'une taxe sur les spectacles et autres manifestations publiques
10. Disposition de la Salle du Conseil de Ville
11. Développement du postulat 4.15/15 - "Passage sous-voie de la gare : réduire le sentiment d'insécurité", PS, M. Mehmet Suvat
12. Réponse au postulat 4.05/15 - "Un deuxième pilier pour tous les travailleurs et travailleuses de la commune de Delémont", CS•POP•Verts, Mme Marie-Claire Grimm
13. Réponse à la question écrite 2.04/15 - "Delémont'BD, rencontres suisses et internationales de bande dessinée", PDC-JDC, M. Dominique Nusbaumer
14. Réponse à la question écrite 2.05/15 - "Partenariat Public Privé, ses avantages et ses limites", PS, M. Marc Ribeaud
15. Réponse à la question écrite 2.06/15 - "Un patrimoine financier de 54.5 millions pour notre ville : est-ce justifié ?", PLR, M. Julien Crevoisier
16. Divers

1. **COMMUNICATIONS**

Mme Jeanne Beuret, présidente, ouvre la séance et salue les membres présents. En préambule, elle invite le Conseil de Ville à observer une minute de silence à la suite des attentats perpétrés à Paris, au Nigéria, au Mali, en hommage à toutes les victimes du fanatisme. Excusant l'absence de Mme Esther Gelso pour raison de santé, Mme Beuret indique que M. Francis Charmillot, conseiller de ville socialiste démissionnaire, est remplacé par M. Laurent Michel. Mme Beuret souhaite la bienvenue à M. Diego Tomaselli, nouveau suppléant, qui siège pour la première fois.

Mme Beuret rapporte la décision du Bureau de modifier la procédure liée à l'adoption du budget communal 2016, en ce sens qu'après l'entrée en matière, la discussion de détail portera sur la quotité d'impôt puis sur le compte de fonctionnement. En dernier lieu, à la demande de l'auteur, elle propose une modification de l'ordre du jour et le report du point 11 à la prochaine séance.

DECISION : le report du point 11 à la séance du 14 décembre 2015 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

2. APPEL

Conseil de Ville

41 membres sont présents.

Mme Jeanne **Beuret**, présidente, M. Renaud **Ludwig**, 1^{er} vice-président, M. Jude **Schindelholz**, 2^e vice-président, MM. Olivier **Montavon** et Christophe **Günter**, scrutateurs.

Mme, M., Iskander **Ali**, Dominique **Baettig**, Alain **Beuret**, Yves **Bregnard**, Quentin **Chappuis**, Pierre **Chételat**, Karen **Chevrolet**, Patrick **Claude**, Julien **Crevoisier**, Luc **Dobler**, Paul **Fasel**, Pierre-Alain **Fleury**, Marie-Claire **Grimm**, Sébastien **Lapaire**, Rébecca **Lena**, Christel **Lovis**, Murielle **Macchi**, Sylvianne **Mertenat**, Laurent **Michel**, Jean-Paul **Miserez**, Grégoire **Monin**, Dominique **Nusbaumer**, André **Parrat**, Yvonne **Plumez**, Alphonse **Poupon**, Camille **Rebetez**, Marc **Ribeaud**, Magali **Rohner**, Philippe **Rottet**.

Sont excusés et remplacés

M. Félix Baumann est remplacé par Mme Marie **Blandino**
 M. Pierre Berthold est remplacé par M. Didier **Schaller**
 Mme Anne Froidevaux est remplacée par M. Afrim **Ramnabaja**
 M. Besim Hoxha est remplacé par M. M. Thierry **Kamber**
 M. Hervé Schaller est remplacé par Mme Lydia **Schwyzler**
 M. Mehmet Suvat est remplacé par M. Diego **Tomaselli**
 M. Pierre-Alain Voisard est remplacé par M. Claude **Chèvre**

Est excusée

Mme Esther Gelso.

Conseil communal

- M. Damien **Chappuis**, Mairie, Département des finances et de l'informatique
- M. Patrick **Chapuis**, Département de la culture et des sports
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- M. Jean-Yves **Gentil**, Département de l'énergie et des eaux

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale
 M. Hervé **Bourgeois**, huissier

3. PROCÈS-VERBAL NO 9 DU 26 OCTOBRE 2015

Le procès-verbal no 9 du 26 octobre 2015, avec le rectificatif ci-dessous, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

4. QUESTIONS ORALES

Page 91

...

Mme Françoise Collarin rappelle ... En revanche, la parcelle située à l'est l'ouest de la patinoire...

4. QUESTIONS ORALES

M. Philippe Rottet, UDC•UDF•sp, demande si la Ville a contracté un emprunt toxique, comme l'a fait une commune neuchâteloise qui devra, durant les huit prochaines années, faire face à un taux d'intérêt volatile avoisinant les 20 %. De plus, il souhaite connaître le taux le plus élevé des emprunts contractés par Delémont.

M. Damien Chappuis, maire, confirme que la Municipalité n'a contracté aucun emprunt toxique. Par ailleurs, le taux d'emprunt le plus élevé s'élève à 3.3 %.

M. Philippe Rottet est satisfait.

M. Sébastien Lapaire, PS, souhaite connaître le vendeur auprès duquel la Ville a acquis récemment un tracteur et ses accessoires, le processus de sélection du vendeur et du véhicule, de même que les critères sur la base desquels cette acquisition a été faite. En particulier, M. Lapaire demande si le Conseil communal s'est basé sur son nouveau règlement relatif aux achats publics responsables.

Mme Françoise Collarin indique que l'achat, vu son montant, a été effectué par le biais des marchés publics. Ce véhicule polyvalent sera utilisé pour des travaux sur des chemins difficiles et, en hiver, pour le déblayage des routes sur les hauteurs du territoire. La puissance et les qualités de ce tracteur, acheté chez Maurice Chapatte SA à Vicques, étaient requises pour les travaux envisagés.

M. Sébastien Lapaire est partiellement satisfait.

M. Pierre Chételat, PLR, indique avoir été interpellé par un piéton qui a trébuché sur un trottoir présentant un nid de poule. Conscient de la difficulté d'assurer le maintien en état de tous les trottoirs communaux, M. Chételat demande si un processus est en place pour contrôler l'entretien de ces passages, afin d'assurer la sécurité des piétons.

Mme Françoise Collarin confirme que la Ville dispose d'un plan général des routes et trottoirs qui sert à la définition des priorités pour leur entretien. Sans pouvoir parcourir régulièrement l'ensemble de ces lieux, la Voirie, lors des travaux de balayage, signale les problèmes de ce type, tout en relevant que certains secteurs font l'objet d'un nettoyage moins fréquent. En principe, la population avise le Département UETP de tout problème de chaussée ou trottoir, qui génère une intervention rapide de la Ville. Mme Collarin prie donc M. Chételat de lui indiquer le lieu où l'accident s'est produit.

M. Pierre Chételat est satisfait.

M. Jean-Paul Miserez, PCSI, souhaite connaître les intentions du Conseil communal en matière de site internet touristique pour Delémont, relevant le développement d'applications à vocation touristique émanant d'étudiants. A titre d'exemple, il cite Porrentruy, où un projet s'est réalisé récemment.

M. Damien Chappuis, maire, indique que l'application Drallo existe pour Delémont, développée avec la collaboration de Jura Tourisme. Elle guide les visiteurs, par le biais de leur smartphone ou appareil mobile, pour la visite des principaux lieux touristiques delémontains. Le parcours a été réalisé en relation avec la BD. D'autres applications se développent pour la visite culturelle et touristique de Delémont. A ce titre, deux d'entre elles ont été proposées à la Ville, notamment Storia Box, développée par des étudiants, ou Iti City. Les réflexions sont en cours, le Conseil communal souhaitant proposer pour 2016 une telle application à ses citoyens et aux touristes.

M. Jean-Paul Miserez est satisfait.

5. **PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL**

M. Damien Chappuis, maire, invite le Conseil de Ville à accepter ces requêtes, qui répondent aux exigences en matière d'admission à l'indigénat communal.

DECISION : les promesses d'admission à l'indigénat communal de

- Mme Mayra Alvite
- M. Gjevalin Demaj, son épouse Mme Antigona Demaj et leurs enfants Monika et Sebastijan Demaj

sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. **BUDGET COMMUNAL 2016**

M. Damien Chappuis, maire, présente le budget communal 2016 qui, avec Fr. 105'208'860.- de charges et Fr. 105'284'260.- de revenus, prévoit un bénéfice de Fr. 75'400.-, tenant compte d'une quotité d'impôt de 1.90. M. Chappuis relève que, depuis plusieurs années, les dépenses sont maîtrisées, le Conseil communal entendant accroître l'attractivité de Delémont et offrir une meilleure qualité de vie aux habitants, ce qui se traduit par des investissements et des réalisations conséquents. Citant les projets réalisés ou en cours à Delémont, dans le domaine des loisirs, de la formation ou de l'énergie, entre autres, M. Chappuis cite en particulier le CREA, dont l'investissement s'élève à 100 millions de francs et qui créera une centaine d'emplois et le même nombre d'appartements sur le site du Ticle. Additionnés aux immeubles en construction au sud des voies (projets Bonhôte et La Bâloise), quelque 210 logements supplémentaires

sont prévus à Delémont, sans tenir compte du projet d'écoquartier. A ce sujet, M. Chappuis indique que le taux de vacance des appartements se situe actuellement à 1.7 %, ce qui traduit l'intérêt de la population de s'établir à Delémont, notamment celle de Laufon et du bassin rhéna. Le nombre de logements doit être accru, l'arrivée de nouveaux habitants provoquant par là-même une augmentation des recettes fiscales.

M. Chappuis met en évidence la volonté de l'Exécutif, par l'intermédiaire de la baisse de la quotité, d'attirer de nouveaux habitants et ainsi d'augmenter les recettes fiscales provenant des personnes physiques. A ce titre, il souligne qu'en 10 ans, la population s'est accrue de 10 % contre une hausse de l'assiette fiscale de 20 à 25 %. De plus, le Conseil communal est d'avis que la Ville, capitale jurassienne, doit jouer le jeu au niveau cantonal et montrer sa volonté d'être attractive, le taux d'imposition étant un élément de comparaison utilisé dans les statistiques réalisées par les médias. Cette baisse de la quotité engendrera également un développement du Canton. Même si elle est faible, le Conseil communal entend mettre l'accent sur un message fort et positif à transmettre à la population delémontaine et aux habitants qui la rejoindront. M. Chappuis indique que les éléments suivants ont été pris en considération par le Conseil communal : baisse linéaire de la quotité cantonale, mesures Opti-Ma, allègement fiscal pour les couples mariés, diminution des revenus provenant des personnes morales, réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III) dont l'entrée en force est envisagée pour 2019.

Quant aux charges budgétaires, certaines subissent une hausse, comme le crédit du Conseil communal, qui passe de Fr. 80'000.- à Fr. 150'000.-, afin de soutenir les manifestations de la place, les charges en question touchant l'ensemble des services communaux. Une rubrique dédiée à la Fête du 1^{er} Août a également été créée et celle liée au perfectionnement professionnel a augmenté de Fr. 16'000.-, à la demande de la Commission du personnel. De plus, une ligne intitulée Promotion-image-communication figure dans le budget, couvrant les frais découlant de la participation de la Ville à des salons ou foires à l'extérieur. De même, la rubrique relative aux transports urbains a été adaptée au nouvel horaire CFF, tout comme celle liée aux activités parascolaires, afin qu'elles correspondent aux pratiques des autres localités, celle dédiée à Delémont cité de la BD, pour la réalisation de diverses actions et, finalement, celle concernant la réalisation d'un centre de jour au home La Promenade, en concertation avec le Canton et l'Hôpital du Jura.

M. Chappuis indique que la baisse de la quotité ne freinera pas les investissements, qui se situent à quelque 5 millions de francs, qui seront consacrés à l'assainissement énergétique des bâtiments communaux, aux routes et au Centre sportif. Ils serviront également aux aménagements liés au Plan d'aménagement local, aux places de jeux, au Centre de la BD, aux panneaux d'informations aux entrées de la ville et au nouveau logiciel informatique, entre autres. En dernier lieu, M. Chappuis remercie le personnel communal, en particulier M. Jean Froidevaux, chef du Service des finances, pour leur collaboration à l'élaboration du budget.

M. Alphonse Poupon, PS, en sa qualité de président de la Commission des finances, relève le degré d'autofinancement de la Ville, qui fluctue entre 66.6 % et 54.46 % de 2016 à 2019. Si le Canton, dont l'indice en question atteint 80.6 % en 2016, se trouvait dans une situation similaire à celle de la Ville, il serait obligé d'augmenter sa quotité d'impôt pour respecter le frein à l'endettement. M. Poupon relève que la Ville propose une baisse de la quotité alors même que différents facteurs laissent présager une baisse des rentrées fiscales, notamment la RIE III, qui engendrera une baisse de revenus de l'ordre de 1.5 million de francs. Finalement, il indique que la commission précitée a accepté le budget 2016 et la baisse de la quotité par 5 voix contre 4.

Mme Sylvianne Mertenat, PDC-JDC, relevant les finances saines et équilibrées de la Ville depuis quelques années, rappelle que le degré d'autofinancement s'est une année situé à -22 % et que les dépenses de fonctionnement ont rendu les comptes déficitaires pendant plusieurs années. De plus, à ce jour, les investissements dépassent largement ceux des années où la gauche était majoritaire. L'endettement par habitant représente environ Fr. 6'200.- net, surmontable vu les taux bancaires extrêmement bas offerts aux collectivités publiques et l'accroissement régulier de la population. A son sens, ces résultats sont le fruit d'une politique défendue par son parti. Relatant les projets réalisés ou en cours, Mme Mertenat est d'avis qu'ils découlent de la politique financière rigoureuse en place depuis 2009, même si certains partis ne l'ont pas soutenue. Selon elle, les partis progressistes et innovants s'opposent aux partis néo-conservateurs. Des budgets équilibrés, voire bénéficiaires, passent par une rigueur dans les dépenses, avec le concours du personnel communal. L'attractivité de la Ville est la conséquence d'une politique volontariste, d'ouverture et de modernisation du tissu économique, social et culturel. Aussi, Mme Mertenat informe que son groupe est favorable à la baisse de la quotité et acceptera le budget 2016, en remerciant le personnel du Service des finances pour son travail.

M. Julien Crevoisier, PLR, soulignant le contexte fiscal actuel variable, relève que la baisse de la quotité de 1.95 à 1.90 induira une réduction annuelle de revenus de Fr. 780'000.- et s'interroge sur le bien-fondé d'une telle mesure. Il met également en évidence le contexte politique dans le cadre duquel cette baisse d'impôts est proposée. De plus, la perspective éventuelle de fusion de communes avancée à plusieurs

reprises (ndlr par les initiants) plaide pour une baisse de la fiscalité à Delémont. Or, de l'avis de M. Crevoisier, force est de constater que Delémont est dans une situation fiscale compétitive au niveau du district. M. Crevoisier revient sur l'endettement (130 millions de francs actuellement) qui ne fait l'objet d'aucune projection claire. A ce sujet, il rappelle sa motion demandant au Conseil communal de présenter une stratégie de la dette avant toute baisse d'impôt, ce qu'il n'a pas suivi. Dans son message, l'Exécutif indique qu'il réduira l'endettement brut lorsque des opportunités se présenteront. De l'avis de M. Crevoisier, toute baisse d'impôt impliquera une importante maîtrise des coûts, son groupe n'acceptant, dans la discussion de détail, aucune augmentation de charges. Par ailleurs, il invite le Conseil communal à s'engager à ne pas augmenter la quotité durant plusieurs années. En conclusion, son groupe se déclare prêt à suivre la proposition de l'Exécutif, qu'il invite à prendre ses responsabilités.

M. Paul Fasel, PCSI, relève que les aménagements réalisés ou prévus, comme les crèches, garantissent l'attractivité de la ville pour les actuels et futurs habitants, et ne plombent pas les finances, malgré les périodes de crise économique ou d'incertitude et d'autres événements. A son sens, les exercices positifs successifs doivent inciter la Ville à donner un signal positif à ses habitants, dont le nombre est en constante croissance, et aux entreprises, en proposant une baisse de la quotité. En ce qui concerne l'augmentation de la dette, M. Fasel met en exergue sa stabilité par habitant, voire même sa très légère diminution. Son groupe soutiendra donc l'entrée en matière ainsi que la baisse fiscale.

Mme Murielle Macchi, PS, remerciant le personnel communal pour son travail, informe que son groupe acceptera l'entrée en matière, tout en proposant le maintien de la quotité d'impôt à 1.95, afin d'éviter l'augmentation de la dette et le report de certains investissements. Vu les risques encourus, le groupe socialiste ne comprend pas la nécessité de cette baisse, mis à part pour répondre à une promesse électorale. Le contexte économique ne s'y prête pas, selon Mme Macchi, dont elle redoute les conséquences sur l'emploi. De son côté, la Confédération a annoncé une baisse de ses dépenses d'un milliard de francs, ce qui impliquera un report sur les cantons puis sur les communes. De plus, la baisse fiscale cantonale linéaire de 1 % sera à nouveau effective en 2016, et jusqu'en 2021, dont la Ville subira les effets. Mme Macchi souligne également que les impôts ordinaires stagnent depuis 2012 à environ 36 millions de francs, alors que les rentrées extraordinaires, beaucoup plus fluctuantes, font augmenter les recettes fiscales. Elles proviennent en grande partie de l'amnistie fiscale et d'autres actions cantonales.

Par ailleurs, Mme Macchi relève que l'accroissement de la population implique une augmentation de l'assiette fiscale mais également des charges. A son sens, les rentrées financières ne proviennent pas des nouveaux habitants mais de la fin de la crise économique de 2007-2008, de l'apport des frontaliers (2.2 millions de francs en 2014) et de l'apport des Services industriels, qui ne se produira pas chaque année, vu les importants investissements prévus. D'autre part, la RIE III induira une baisse de rentrées fiscales des personnes morales estimée à 1.5 million de francs par année dès 2018, même si son entrée en force pourrait être retardée. Finalement, les recettes non fiscales sont limitées et toute baisse d'impôt n'accélère pas suffisamment l'activité économique pour que l'assiette fiscale compense la baisse des taux d'imposition. Finalement, elle souhaite connaître la proposition d'investissement de Delémont dans le futur budget d'exploitation du CREA, dont M. Chappuis a relevé l'importance de la réalisation.

M. Camille Rebetez, CS•POP•Verts, se dit très surpris de la proposition de baisse d'impôt du Conseil communal, vu le budget, la dette actuelle et sa projection à moyen terme, impliquant une situation financière précaire et évidente, selon lui. Revenant sur la dernière campagne pour l'élection à la mairie, M. Rebetez rappelle que la baisse de la quotité prévue était estimée à Fr. 400'000.-, alors qu'elle est maintenant évaluée à Fr. 780'000.-, ce qui l'interpelle. Le bénéfice de Fr. 75'400.- n'offre pas une grande marge de manœuvre et l'équilibre budgétaire a nécessité le report de certains investissements. Quant au projet de fusion, sa présentation dévoilait une quotité de 1.95 pour l'éventuelle commune fusionnée et non de 1.9, différence qui traduit, selon lui, un manque de rigueur. De plus, M. Rebetez estime que la quotité d'impôt n'est pas le premier critère pour s'installer à Delémont, d'autant que le Jura fait figure d'exemple en Suisse romande en termes de revenu disponible, après paiement des impôts, des assurances et des loyers. Une baisse de la quotité ne s'impose pas, vu que le Conseil communal a rendu la ville attractive au point de vue de la qualité de vie. Cette baisse induit une situation qui pourrait s'avérer délicate pour Delémont, d'autant qu'elle est minime pour les habitants. Une marge de manœuvre supplémentaire permettrait de mieux gérer la surcharge de certains services, de régler le problème récurrent des ressources humaines ou de répondre à la nécessité de créer un poste de travail de rue, tout en évitant le report de certains investissements. A ce sujet, M. Rebetez s'interroge sur les priorités de l'Exécutif, qui reporte la rénovation du Gros-Seuc malgré son bilan énergétique négatif et ses mauvaises conditions de travail. M. Rebetez n'accepte pas le pari sur l'avenir que représente la baisse de la quotité et invite ceux qui y sont favorables à assumer leurs responsabilités s'ils acceptent cette mesure.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, méfiant face aux opérations comptables, estime que la baisse de la quotité proposée est une mesure symbolique - découlant d'une promesse électorale - dont il doute de l'utilité et de l'attractivité. A son sens, malgré les critiques émises, le budget sera accepté, comme c'est le cas depuis plusieurs années, regrettant le manque d'effets des outils parlementaires. M. Baettig doute de

la politique qui vise la baisse de la fiscalité par l'augmentation de la population, ce qui accroît également les charges. A son sens, la quotité d'impôt devrait augmenter à titre préventif, même si elle représente une mesure impopulaire. Il regrette le manque d'inventivité et de créativité dans la politique actuelle, afin de faire baisser la dette ou d'accroître l'indépendance de la Ville face au Canton. En dernier lieu, M. Baettig indique qu'il refusera l'entrée en matière.

M. Jean-Paul Miserez, PCSI, pense que la baisse de la quotité n'impliquera pas un manque de prestations, même si elles pourraient toujours être étendues. Selon lui, le maintien de la quotité à 1.95 devrait servir à des réalisations prioritaires ou des dépenses auxquelles la Ville a renoncé. S'agissant de l'opposition de la gauche à cette baisse, M. Miserez regrette l'absence de propositions de dépenses que la quotité actuelle autoriserait, ce qui pourrait susciter le débat. Au mieux, si elles sont suggérées dans la discussion de détail, elles nécessiteront de régulières interruptions de séance pour que les groupes puissent en débattre. Par ailleurs, d'autres objectifs, comme la politique du logement, la vie politique, la vie culturelle, les engagements envers les familles ou les enfants ne nécessitent pas obligatoirement des dépenses pécuniaires. Dans ce cadre, le groupe PCSI espère que le Conseil communal poursuivra sa politique de propositions.

M. Damien Chappuis, maire, relève que la Commission des finances n'a pas seulement débattu de l'endettement, du degré d'autofinancement ou du ralentissement économique, mais également de l'attractivité de la ville et de la volonté de faire un geste envers la population. Relatant les degrés d'autofinancement prévus de 2016 à 2019, M. Chappuis les estime supportables, d'autant que le changement de législature interviendra en 2018. Il rappelle que le budget 2013 prévoyait pour 2016 un degré d'autofinancement de 16.24 % alors que le présent budget le situe à 66 %. La dette brute par habitant diminue depuis 2012 de l'ordre de 3 % et continuera de baisser, pour autant que la population augmente. La dette communale fait partie des préoccupations de l'Exécutif. Quant à la fusion de communes, elle recevra un signal fort de Delémont si cette dernière fixe sa quotité à 1.9. Répondant à M. Crevoisier, M. Chappuis indique que le Conseil communal, dans le cadre de la motion 5.12/15 - "Quotité d'impôt : Un outil au service du ménage communal et de la dette avant d'être un argument électoraliste !", s'est déclaré favorable à l'outil proposé, permettant de définir les objectifs, de disposer d'hypothèses et de déterminer les moyens permettant de les atteindre, avec l'appui de services externes compétents. M. Chappuis convient que les dépenses doivent être maîtrisées, ce qui est le cas depuis plusieurs années. Par ailleurs, la baisse linéaire d'impôt a été prise en considération. M. Chappuis admet également les résultats exceptionnels de l'amnistie fiscale, qui seront également reportés sur les années à venir. Les frontaliers apportent également des revenus fiscaux, qui augmentent constamment.

M. Chappuis relève la bonne situation financière des Services industriels, qui montrent l'exemple par leur politique énergétique. Il indique que la dette ne peut pas être diminuée si les investissements augmentent et qu'aucune proposition concrète du Législatif ou de la Commission des finances n'a été émise, à l'exception de l'interpellation 3.01/15 - "Surcharge des Services des Affaires sociales et de la Culture et des Sports". Finalement, M. Chappuis informe que la Ville participera au CREA par la mise à disposition gratuite du terrain évalué entre 4 et 5 millions de francs. Pour autant que le Parlement jurassien accepte ce projet, le Conseil de Ville sera appelé à voter un crédit d'études en 2016 pour déterminer les aménagements routiers du secteur, estimés eux aussi à quelque 5 millions de francs, ce qui rend la contribution de la Ville conséquente. Des discussions sont en cours en ce qui concerne la participation de Delémont au budget de fonctionnement du CREA.

DECISION : l'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente, avec un avis contraire.

M. Marc Ribeaud, PS, rappelle la décision du Bureau de débattre en premier lieu de la quotité d'impôt.

Mme Jeanne Beuret, présidente, indique qu'elle ouvre la discussion sur les points B1 à B17, puis sur la quotité.

M. Marc Ribeaud, PS, est d'avis que la décision sur la quotité doit avoir lieu en premier, ce qui permettra au Conseil de Ville de suggérer des modifications dans les investissements.

M. Damien Chappuis, maire, invite à traiter les pages du budget jusqu'à la B17, qui ne font pas l'objet d'un vote, puis à voter la quotité d'impôt et le budget de fonctionnement. Le Conseil de Ville n'a toutefois pas la possibilité de modifier le budget d'investissements.

Mme Murielle Macchi, PS, ne comprend pas les propos de M. Chappuis qui a reproché l'absence de propositions dans les priorités des investissements.

Mme Jeanne Beuret, présidente, confirme que la discussion sera ouverte sur les pages B1 à B17, chapitre qui ne fait l'objet d'aucun vote, puis sur la quotité d'impôt.

Plan financier des investissements

M. Camille Rebetez, CS•POP•Verts, à la page B7, rappelle son postulat 4.08/13 - "Pérennité de l'école du Gros-Seuc", dont la réponse du Conseil communal prévoyait une rénovation dès 2017 dans les budgets précédents. Il s'étonne du report des travaux en 2019 et demande que le début des travaux soit avancé.

Mme Murielle Macchi, PS, souhaite connaître les raisons pour lesquelles le crédit-cadre lié au cadastre du bruit, prévu en 2017, a été reporté d'une année. De plus, la réalisation d'un terrain synthétique aux Prés-Roses, page B6, lui semble prioritaire, de même que la rénovation du Châtelet, dont l'étude était prévue en 2016 également.

M. Marc Ribeaud, PS, rappelle que la page B13 prévoit une projection de la dette, qui subit des fluctuations et qui dépassera les 145 millions de francs. Relevant que le budget 2015 contenait une erreur, M. Ribeaud insiste sur le fait que le groupe socialiste ne conteste pas le développement de Delémont, les taux hypothécaires très bas ayant favorisé la construction d'immeubles sur le territoire et abaissé les charges de la dette. Toutefois, une augmentation des taux à court ou moyen terme générerait des difficultés pour la Ville. C'est dans cette perspective qu'il partage le souci de maîtriser la dette, afin que la Ville parvienne à payer les intérêts. Par ailleurs, le crédit dédié à l'assainissement thermique des bâtiments fait l'objet d'un investissement reporté et réduit de Fr. 100'000.-, ce que M. Ribeaud regrette. A son sens, l'avenir ne consiste pas uniquement à construire des bâtiments mais à les maintenir un bon état.

Mme Françoise Collarin relève que le Conseil communal, lors de l'élaboration du budget, procède à des arbitrages, pour l'ensemble du fonctionnement. La rénovation du Gros-Seuc est un dossier conséquent et est effectivement reportée en 2019 pour des raisons de priorité mais également en raison des discussions actuelles concernant la construction d'un nouveau bâtiment scolaire. La rénovation d'une école implique de plus une réorganisation de l'enseignement des classes concernées. La rénovation du Châtelet fait également l'objet d'un report, la priorité étant donnée au désamiantage. D'autre part, même si le crédit-cadre d'assainissement énergétique a été réduit à Fr. 100'000.-, un autre crédit-cadre prévoit Fr. 200'000.- par an pour des travaux dans les bâtiments communaux. Mme Collarin retient les remarques émises, tout en relevant que, d'une année à l'autre, des priorités peuvent changer.

M. Patrick Chapuis, rappelant la situation actuelle des SRD, indique que la réalisation d'un terrain synthétique aux Prés-Roses est devisée à près d'un million de francs. Le Conseil communal souhaite que ce club s'investisse pleinement dans ce dossier, avec le soutien de la Ville, et il attend de voir l'évolution du comité des SRD.

Quotité d'impôt

Mme Murielle Macchi, PS, n'est pas opposée à un degré d'autofinancement bas s'il résulte d'un amortissement ou d'investissements exceptionnels. Elle ne conçoit toutefois pas de l'accepter s'il est dû à une baisse fiscale. Mme Macchi relève que la Commune reste très endettée, même si l'exercice 2016 table sur un bénéfice de quelque Fr. 75'000.-, ce qui ne diminuera pas la dette. En 2016, le bénéfice a servi à freiner l'augmentation de la dette, alors que la majorité des partis ont relevé la nécessité de la réduire. Mme Macchi ne croit pas que la baisse fiscale de 0.05 favorisera l'arrivée de nouveaux habitants, la fiscalité n'étant à elle seule pas un élément suffisant pour rendre une ville attractive. Elle s'étonne de la confiance du Conseil communal face aux futures rentrées fiscales, en baisse, d'autant que la situation économique de la Suisse est inquiétante. D'autre part, la baisse de la quotité, générant une diminution mensuelle d'impôts située entre Fr. 4.70 et Fr. 14.30, sera peu perceptible mais aura une réelle conséquence sur les finances. La dette par habitant, Fr. 10'000.-, contre Fr. 6'200.- au niveau cantonal, est l'une des plus élevées. La dette communale augmente chaque année malgré les bénéfices de fonctionnement ; elle s'accroîtra de 1.7 million de francs en 2016 contre 3.3 millions de francs en 2018.

Mme Macchi relève que l'impact de la baisse de la quotité a beaucoup fluctué pour se fixer à Fr. 780'000.-, ce qui traduit, selon elle, une improvisation dans la conduite des finances. A ce titre, elle relève l'oubli du Conseil communal d'inclure dans le plan des investissements le crédit lié à la réalisation de la Maison de l'Enfance à la Mandchourie. Son introduction a généré le report d'autres investissements de 2017 à 2019 et la réduction de certains montants pour pouvoir proposer la baisse fiscale, tout en assurant un degré d'autofinancement de 66 %. Mme Macchi estime que les conseillers de ville ont une responsabilité envers la collectivité de maîtriser la dette et de garantir la possibilité d'investir. A son sens, l'acceptation de la baisse de la quotité revient à cautionner un accroissement considérable de la dette et le report de divers investissements. La Ville doit pouvoir améliorer la qualité de vie des habitants sans reporter les dettes sur les générations futures. Elle suggère donc le maintien de la quotité communale à 1.95.

M. André Parrat, CS•POP•Verts, estime que l'impôt sert à répartir les richesses afin que chacun puisse en bénéficier. Se ralliant aux oppositions contre la baisse de la quotité, M. Parrat relève que ce projet de baisse s'étale sur une courte durée, jusqu'à la fin de la législature. Rappelant la demande de baisse

d'impôt linéaire émanant du PDC, il souligne que ce même parti a décidé des mesures d'économie prévu par Opti-Ma. Craignant des conséquences similaires par la baisse de la quotité communale, le groupe CS•POP•Verts s'opposera à cette proposition.

M. Damien Chappuis, maire, considère que la dette par habitant baisse, même si globalement, elle est en croissance. Quant au choix d'établissement dans une localité, il se détermine selon les écoles et les crèches, puis en fonction de la quotité communale. Pour les personnes morales, l'accessibilité au réseau autoroutier ou les transports publics sont prépondérants. Le maintien de la quotité ne permettra pas plus d'investissements et le degré d'autofinancement ne changera pas. M. Chappuis reconnaît que le projet de crèche à la Mandchourie ne figurait pas dans la première version du budget présentée le 19 octobre, alors que la votation avait eu lieu le jour précédent. L'introduction de cet investissement dans le plan financier a incité le Conseil communal à faire des choix, afin de respecter un degré d'autofinancement de 60 %. En outre, M. Chappuis précise que le désamiantage, considéré comme prioritaire, fera l'objet d'un crédit spécifique soumis à l'approbation du Conseil de Ville. Répondant à M. Parrat, M. Chappuis estime que la baisse de la quotité n'est pas un projet de courte durée mais que les dépenses prévues en 2018-2019 seront votées par les nouvelles autorités.

DECISION : la baisse de la quotité d'impôt de 1.95 à 1.9 est acceptée par 22 voix contre 19.

Compte de fonctionnement

Rubrique 0111.365.01 - Crédit Conseil communal

Rubrique 0130.310.05 - Promotion - Image - Communication

Rubrique 0590.365.99 - Diverses manifestations

M. Sébastien Lapaire, PS, souhaite des explications quant à l'augmentation de la rubrique 0111.365.01, dédiée aux dépenses extraordinaires du Conseil communal. Elle ne doit pas faire l'objet d'actions politiques individualistes et non concertées de la part de l'Exécutif. Favorable à la création de la ligne 0130.310.05, M. Lapaire souligne qu'elle sert à couvrir les dépenses liées à la participation de la Ville à des manifestations et expositions. De plus, il souhaiterait qu'une ligne spécifique soit introduite pour chaque manifestation d'intérêt que le Conseil communal soutient, comme Ça Jazz à la Gare, Wintersound ou Swiss Labyrinthe, notamment, comme c'est le cas pour les sociétés locales. Aussi, M. Lapaire s'interroge sur les dépenses couvertes par la rubrique 0590.365.99, dotée de Fr. 70'000.-, qui pourrait être redondante. M. Lapaire ne la comprend pas et souhaite une justification de l'augmentation conséquente de la première ligne. Dans l'attente des explications du Conseil communal, M. Lapaire propose de réduire la rubrique 0111.365.01 - Crédit Conseil communal au montant habituel de Fr. 80'000.-.

M. Damien Chappuis, maire, met en exergue les commentaires liés à ces rubriques, qui sont explicites. Par son soutien, le Conseil communal entend garantir l'organisation de manifestations d'importance à Delémont, qui nécessitent le concours des divers services communaux. La réduction de la ligne 0111.365.01 limitera le nombre d'événements sur le territoire. La rubrique 0590.365.99 sert à soutenir ponctuellement les manifestations ou des créations artistiques, par exemple, comme l'a prévu la politique culturelle mise en place en 2014. M. Chappuis demande donc le maintien de la somme prévue à la rubrique 0111.365.01, même s'il accepterait la création d'une nouvelle ligne de Fr. 70'000.- dédiée aux manifestations importantes.

Rubrique 0590.365.14 - Fondation Rosinski

Mme Murielle Macchi, PS, rappelant que le Conseil de Ville avait accepté cette même dépense pour 2015 vu la maturité du projet, relève que ce montant a servi à une réflexion pour définir le Centre de la BD, selon la réponse du Conseil communal à une récente question écrite. Fortement surprise, Mme Macchi demande des précisions quant aux dépenses réalisées à ce jour par la Fondation Rosinski avant de reconduire cette ligne budgétaire. Vu son montant, un budget de fonctionnement devrait être présenté au Conseil de Ville, tout comme les comptes de la Fondation Rosinski, avant le débat sur le budget. En particulier, elle s'interroge sur le loyer des locaux Rippstein et sa répartition entre la Fondation Rosinski et la Fondation Delémont'BD. Souhaitant établir une équité entre toutes les fondations et associations, Mme Macchi propose de fixer pour ces fondations liées à la bande dessinée les mêmes exigences que celles du Musée jurassien d'art et d'histoire ou du CCRD. Si le Conseil communal ne peut pas présenter les dépenses principales de la Fondation Rosinski et son budget de fonctionnement 2016, Mme Macchi propose de limiter la ligne budgétaire ad hoc à Fr. 10'000.-.

M. Damien Chappuis, maire, rappelle que le groupe socialiste, pour le budget 2015, avait soutenu cette rubrique à hauteur de Fr. 10'000.-, et non Fr. 180'000.-. S'agissant des dépenses de cette année, M. Chappuis indique que les dépenses ont concerné, entre autres, la location des entrepôts. Même si le développement du projet n'a pas été aussi rapide qu'espéré, d'autres faits ayant dû être pris en considération, une étude a été réalisée par l'entreprise Tempora, spécialiste en scénographie. Les

entrepôts sont également utilisés par la Fondation Delémont'BD pour la création des décors du festival du même nom ; ils abriteront aussi son secrétariat, contre rétribution, dont le montant effectif n'a pas encore été déterminé. M. Chappuis informe que les comptes de la Fondation Rosinski sont à la disposition de la Commission des finances et de la Commission de gestion et de vérification des comptes.

M. Chappuis rappelle que ce projet a débuté par une rencontre entre MM. Grzegorz Rosinski et Pierre Kohler, dans le but de réaliser un musée dédié aux œuvres de Rosinski. A ce projet s'est greffé le festival Delémont'BD, organisé avec la collaboration de cette famille. En parallèle, la Ville mène diverses actions dans le but de faire de Delémont la Cité de la BD, avec le soutien de Pro Helvetia s'élevant à Fr. 150'000.-. S'agissant du Centre de la BD, un groupe de travail est actif et il réunit des représentants du Canton, de la Confédération et de Jura Tourisme, de même que Mme Chassot, directrice de l'Office fédéral de la culture. La ligne budgétaire sert également à la réalisation de l'exposition "Thorgal - entrez dans la légende", ouverte au public dès le 12 décembre en présence de la famille Rosinski. Des activités dédiées aux écoles seront mises sur pied avec Derib.

Pour 2016, une part du budget servira à la recherche des fonds nécessaires au budget d'investissement s'élevant à 1.5 million de francs, auquel la Ville participera à hauteur de Fr. 220'000.- pour la réalisation du Centre Delémont'BD, dont l'ouverture est envisagée pour novembre prochain. Par souci de transparence, M. Chappuis indique que les prévisions actuelles, vu l'ensemble des activités prévues (café littéraire, espace librairie, d'accueil et d'échange, expositions temporaires et permanentes, notamment), tablent sur un déficit annuel d'exploitation de Fr. 250'000.-. M. Chappuis invite le Conseil de Ville à soutenir cette ligne budgétaire, faute de quoi l'ensemble du projet lié à la bande dessinée ne pourrait pas se réaliser.

Mme Murielle Macchi, PS, retire sa proposition.

Rubrique 0840.421.01 - Créances

M. Marc Ribeaud, PS, s'étonne du montant de l'intérêt (Fr. 350'000.-) que le Service du gaz paiera sur sa dette envers la Municipalité, laquelle devrait alors atteindre plusieurs dizaines de millions de francs. Aussi, il souhaite en connaître le montant.

M. Jean-Yves Gentil indique que la dette du Service du gaz, qui court depuis 1991, s'élève à près de 10 millions de francs (emprunt : 6.5 millions de francs, intérêts : 3.5 millions de francs). Par ailleurs, la Conception directrice et le Plan directeur de l'énergie prévoient l'effacement de cette dette à l'horizon 2030-2035, par des remboursements fluctuants. La Ville entend faire du gaz une énergie de transition avec l'abandon progressif du mazout, tout en maintenant, sans l'étendre, l'offre en termes de gaz sur sol delémontain. La densification du réseau porte ses fruits, vu que de plus en plus de citoyens choisissent le gaz lorsque leur chaudière arrive en fin de vie.

Rubrique 1100.318.01 - Ramassage verre, papier, fer, etc.

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP•Verts, se demande pourquoi cette rubrique inclut encore le fer, dont le ramassage n'est plus assuré par la Ville.

Mme Françoise Collarin rappelle que le fer peut être amené au dépôt de la Voirie. L'intitulé de la rubrique doit être maintenu tel quel, étant donné que la Commune reçoit des factures liées à ce matériau.

M. Sébastien Lapaire, PS, vu les explications du Conseil communal, retire sa proposition.

DECISION : le budget communal 2016 est accepté par 22 voix contre 19.

7. RÉVISION DU RÈGLEMENT DE L'AGENCE COMMUNALE AVS

M. Jean-Yves Gentil, en l'absence de Mme Gelso, invite le Conseil de Ville à accepter ce nouveau règlement, adapté aux dispositions légales actuelles et basé sur un règlement type élaboré par le Service des communes et la Caisse de compensation du Canton du Jura.

M. Jean-Paul Miserez, PCSI, constate l'inutilité d'une telle prise de position, le Conseil de Ville étant obligé d'accepter ce nouveau règlement. Dans de tels cas, il invite les autorités supérieures à prendre leurs responsabilités sans renvoi sur les communes.

DECISION : le Règlement de l'Agence communale AVS est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

8. RÉVISION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LE SERVICE DES TAXIS

M. Damien Chappuis, maire, présente ce nouveau règlement, établi selon l'évolution de ce secteur d'activité et fixant des principes élémentaires. En parallèle, une ordonnance, de compétence de l'Exécutif, a également été édictée. Le Conseil communal a tenu compte de la nouvelle Loi sur les activités économiques et des besoins actuels et futurs concernant les concessions de types A et B. Ainsi, il a mené une étude de la place pour l'établissement du règlement, qui tient compte des revendications de la Commission de la mairie. L'Office des véhicules, les Polices cantonale et locale, de même que le Service des arts et métiers et du travail en ont eu connaissance. Dans le détail, M. Chappuis relève que les autorisations de type A passeront à 4, contre 3 actuellement. Elles permettront d'utiliser les places situées au nord de la gare, les concessions de type B bénéficiant de quatre emplacements, deux au sud des voies et deux à la place de l'Etang. Ces places sont déterminées dans l'ordonnance, tout comme le coût de la concession.

M. Afrim Ramnabaja, PDC-JDC, s'agissant de l'art. 36 al. a, propose que tous les requérants remplissant les conditions fixées partent sur un même pied d'égalité. En l'occurrence, il suggère un tirage au sort pour tous les requérants, au cas où le nombre d'intéressés serait supérieur à 4, sans que les anciens titulaires reçoivent une concession automatiquement. Quant aux emplacements, M. Ramnabaja relève les nombreux taxis qui circulent en Vieille Ville, en l'absence de réglementation. Aussi, estimant que les deux emplacements à la place de l'Etang ne seront pas assez visibles, il suggère de les prévoir à la rue du 23-Juin, à la rue de la Préfecture ou au Cras-du-Moulin, au cas où l'on refuse aux taxis l'entrée en Vieille Ville durant la nuit.

M. Jean-Paul Miserez, PCSI, se rallie à la seconde proposition de M. Ramnabaja.

M. Sébastien Lapaire, PS, rappelant ses différentes interventions au cours des quatre dernières années, estime que le règlement proposé s'inspire de la pratique vaudoise, alors que la dimension de l'agglomération n'est pas prise en considération. M. Lapaire est d'avis que des décisions ont été prises en amont sans que le Conseil de Ville puisse en mesurer les conséquences concrètes. De plus, il demande pourquoi le Conseil communal a arrêté le nombre de concessions de type A à 4 et ce qu'il advient si une entreprise décide de se scinder en deux. Que se passe-t-il après 10 ans d'exploitation ? N'ayant pas connaissance de l'ordonnance, M. Lapaire estime difficile de comprendre tous les enjeux de ce règlement, dont il s'étonne de la longueur. Il le qualifie également de nébuleux, citant en exemple l'art. 5.2. De même, la pose de panneau indiquant la limite du tarif urbain lui paraît inadéquate et suscitera de nombreuses questions. M. Lapaire se rallie à la proposition de son préopinant quant à l'art. 36 al. a, qui rappelle les privilèges accordés par un règlement obsolète.

En dernier lieu, M. Lapaire présente le règlement ad hoc de Porrentruy, contenant uniquement 7 articles et dont les principales dispositions précisent que les taxis parquant devant la gare doivent se munir d'un macaron, au prix de Fr. 800.- par année, et qu'ils doivent stationner l'un derrière l'autre. Il invite donc à remanier le projet de la Ville, qui ne met pas en évidence l'intérêt du consommateur, tout en conservant les dispositions liées à la protection des travailleurs ou à la caisse de pensions. Citant la problématique Uber, M. Lapaire relève que les taxis sans concession A seraient autorisés à circuler la nuit en Vieille Ville. Aussi, il suggère de refuser l'entrée en matière et de reprendre ce règlement en 2^e lecture, tenant compte de l'agglomération.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, est lui aussi d'avis que ce règlement est trop long et compliqué. En particulier, il ne saisit pas la raison pour laquelle deux sortes de concessions existent et apprécie le règlement de Porrentruy. A son sens, un emplacement aux abords de l'hôpital, de même qu'en Vieille Ville, serait utile. Par ailleurs, si la pratique du tirage au sort est retenue, elle devrait s'appliquer à tous les requérants, afin de ne pas créer d'injustices.

Mme Murielle Macchi, PS, rappelle le postulat 4.05/13 - "Prix Wakker et Rue du 23-Juin : récupérer et redistribuer l'espace public", demandant la suppression des quatre places de stationnement 15 minutes à la rue du 23-Juin. De plus, elle met en exergue l'accès interdit à la Vieille Ville dès 21 heures, sauf pour les habitants, les taxis n'ayant certainement pas d'autorisation spéciale. Aussi, en ce qui concerne la détermination des places pour les taxis, elle mérite de tenir compte des conclusions de l'étude sur le stationnement.

M. Damien Chappuis, maire, indique que les dispositions de l'art. 36 répondent à un souhait de la Commission de la mairie, qui veut que sur les trois concessions de taxi actuelles, deux sont officiellement attribuées pour autant que les requérants répondent aux exigences, ceci pour ne pas leur retirer leur travail. Le Conseil de Ville peut toutefois modifier la procédure proposée. Ce règlement traduit la volonté de l'Exécutif de disposer d'un cadre légal, pour les taxis, la population et la Police locale. Indiquant qu'une analyse a été menée pour déterminer le nombre de concessions, M. Chappuis admet que l'emplacement à la place de l'Etang n'offre pas une visibilité directe depuis la Vieille Ville. Toutefois, les remarques de

Mme Macchi doivent être prises en compte, d'autant que les taxis ne sont pas autorisés à circuler dans ce secteur après 21 heures. Deux emplacements pourraient être créés en haut du Cras-du-Moulin, auquel cas ils empièteront sur le nombre de places réservées aux clients des commerces de ce lieu.

Répondant à M. Lapaire s'agissant de l'agglomération, M. Chappuis précise que le service et le tarif des taxis relèvent d'une compétence communale exclusivement. De plus, si toutes les concessions ont été attribuées aux entreprises, dont l'une souhaite se scinder en deux, elle ne pourra pas en recevoir une seconde. Toute concession attribuée depuis 10 ans ne sera pas remise au concours mais fera l'objet d'un réexamen pour savoir si l'entreprise répond toujours aux exigences. M. Chappuis indique que les concessions de type A autorisent le stationnement sur des places de type B, ce qui n'est pas le cas inversement. De plus, le Conseil communal n'entend pas installer des panneaux aux limites du territoire et une place pourrait être réservée devant l'hôpital, ce que déterminera l'ordonnance ad hoc. Quant aux modifications proposées, les places de stationnement sont définies dans l'ordonnance, ce qui relève de ce fait de la compétence du Conseil communal. Elle règle aussi le nombre de concessions, de même que leur coût.

M. Sébastien Lapaire, PS, suggère de refuser l'entrée en matière et de procéder à une seconde lecture du règlement.

DECISION : l'entrée en matière est refusée par 19 voix contre 14.

9. **ABROGATION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LA PERCEPTION D'UNE TAXE SUR LES SPECTACLES ET AUTRES MANIFESTATIONS PUBLIQUES**

M. Patrick Chapuis présente la demande d'abrogation de ce règlement, qui engendre une recette de quelque Fr. 25'000.-. Par ailleurs, certaines sociétés, en raison de cette taxe, choisissent d'organiser leur spectacle dans une autre localité. Actuellement, deux manifestations sont concernées, la Foire du Jura et le cirque Knie, lequel accepterait, en cas d'abrogation, de baisser le prix de ses entrées, ce qui profitera à la population. Le Conseil communal espère que les organisateurs de la Foire du Jura en feront de même. Parmi les 39 localités où se déroule le spectacle du cirque Knie, seules 6 imposent encore cette taxe.

Mme Christel Lovis, PS, informe que son groupe est partagé en ce qui concerne la suppression de cette taxe, qui prive la Commune d'une source de revenus, même si elle s'élève à Fr. 25'000.- seulement par année. Par ailleurs, Mme Lovis se demande si le choix du lieu du spectacle se fait en fonction de la taxe ou s'il relève de l'absence d'une salle de spectacles à Delémont. Le Conseil communal a-t-il été informé qu'en cas d'abrogation, d'autres événements auraient lieu sur le territoire ? De plus, Mme Lovis demande si les cinémas sont soumis à cette taxe, auquel cas, en cas d'abrogation, une baisse des prix d'entrée pourrait être attendue.

M. Luc Dobler, PCSI, estime cette abrogation sensée, vu les recettes peu conséquentes qu'elle procure et dans un but d'égalité de traitement. Le règlement prévoit en effet de nombreux cas d'exonération, qui limitent son application à deux manifestations uniquement, dont le cirque Knie, qui ne bénéficie par ailleurs d'aucun soutien de la Confédération. En dernier lieu, M. Dobler relève que cette taxe est financée par les visiteurs principalement, ce qui peut représenter une somme non négligeable pour les familles. Il espère que les organisateurs de la Foire du Jura s'aligneront sur la décision de la famille Knie et invite le Conseil de Ville à accepter cette abrogation.

M. Patrick Chapuis estime que la Ville, même avec la baisse de la quotité, peut assumer les répercussions de ce geste envers les organisateurs, dans le but de les inciter à choisir Delémont pour leurs manifestations. Selon lui, une salle de spectacles fait peut-être défaut en ville, manque que le CREA comblera. Il relève les nombreux événements mis sur pied dans des localités voisines, avec des artistes de renom. Pour les organisateurs, l'abrogation de cette taxe est importante, laquelle n'est pas appliquée aux cinémas delémontains.

DECISION : l'abrogation du Règlement concernant la perception d'une taxe sur les spectacles et autres manifestations publiques est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

10. **DISPOSITION DE LA SALLE DU CONSEIL DE VILLE**

Mme Jeanne Beuret, présidente, indique que le Bureau du Conseil de Ville, en réponse à la motion interne 5.07/15 - "Pour une disposition de la salle plus conviviale", a étudié plusieurs alternatives, la variante A étant l'aménagement en place depuis le début de l'année, et la variante B la disposition en

double U, testée au cours de la présente séance. Le Bureau n'émet aucune recommandation et invite les membres du Conseil de Ville à se prononcer.

DECISION : la variante B (double U) est acceptée par 20 voix contre 15 voix en faveur de la variante A (statu quo).

11. **DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.15/15 - "PASSAGE SOUS-VOIE DE LA GARE : RÉDUIRE LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ", PS, M. MEHMET SUVAT**

Point reporté.

12. **RÉPONSE AU POSTULAT 4.05/15 - "UN DEUXIÈME PILIER POUR TOUS LES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DE LA COMMUNE DE DELÉMONT", CS•POP•VERTS, MME MARIE-CLAIRE GRIMM**

M. Damien Chappuis, maire, informe qu'en réponse à la motion, le Conseil communal a décidé d'intégrer aux contrats d'auxiliaire à durée indéterminée, au chapitre relatif au traitement, une disposition stipulant que si le salaire annuel atteint Fr. 5'000.-, l'affiliation auprès de l'assurance LPP est automatique, pour autant que le collaborateur ne cotise pas à un autre 2^e pilier, la question étant posée dans le contrat en question. En revanche, pour les contrats à durée déterminée, l'affiliation ne peut avoir lieu que si la durée du contrat est de trois mois minimum et le salaire annuel d'au moins Fr. 21'150.- (Fr. 1'626.90 mensuellement). Ces dispositions seront en place dès 2016.

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP•Verts, demande confirmation que tous les auxiliaires communaux cotiseront dès 2016 à une caisse de pension sauf si leur rémunération est inférieure à Fr. 5'000.- par année, et qu'il s'agit d'une obligation.

M. Damien Chappuis, maire, le confirme, en précisant que le contrat doit être à durée indéterminée.

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP•Verts, s'en réjouit et remercie le Conseil communal pour cette disposition, même si elle pourrait provoquer le mécontentement de certains auxiliaires en raison de la baisse de leur rémunération nette. Toutefois, ils apprécieront ultérieurement de pouvoir bénéficier d'une rente.

13. **RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.04/15 - "DELÉMONT'BD, RENCONTRES SUISSES ET INTERNATIONALES DE BANDE DESSINÉE", PDC-JDC, M. DOMINIQUE NUSBAUMER**

M. Dominique Nusbaumer, PDC-JDC, est satisfait.

M. Sébastien Lapaire, PS, demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

M. Sébastien Lapaire, PS, indique que 2'000 entrées seulement ont été payantes, même si le festival Delémont'BD a accueilli 8'000 visiteurs, dont certains auraient été décomptés plusieurs fois. Aussi, M. Lapaire s'interroge sur la poursuite de cet événement, d'autant que certains lieux étaient quelque peu exigus. De plus, selon lui, la canicule est une excuse, le mois de juillet étant sujet à ce phénomène. Ainsi, le festival devrait peut-être se tenir à une autre période. S'agissant de la réponse à la question écrite, M. Lapaire regrette le peu de pistes de réflexion pour l'avenir de cette manifestation, dont il ne souhaite pas que les autres organisateurs culturels de Delémont en subissent les conséquences.

M. Camille Rebetez, CS•POP•Verts, participant à ce festival, confirme que l'effet canicule a provoqué une baisse nette de la fréquentation, raison pour laquelle la prochaine édition aura lieu du 10 au 12 juin 2016. De manière générale, M. Rebetez invite à patienter avant de tirer un bilan du festival et de s'interroger sur son maintien. En effet, en matière culturelle, l'augmentation de l'offre crée la demande, comme le prouvent les études menées à ce sujet.

M. Damien Chappuis, maire, est d'avis que les canicules ne peuvent pas être prévues. Le Conseil communal n'a pas utilisé ce phénomène météorologique comme excuse et M. Chappuis indique avoir reçu de nombreux messages de visiteurs potentiels qui ont renoncé au festival, en raison des températures très élevées. Il souhaite que l'événement se poursuive et qu'une analyse soit menée après plusieurs éditions. De plus, il souhaite que les collaborations externes diminuent afin que le festival soit autonome, par l'intermédiaire de sa fondation. Il confirme les 8'000 entrées décomptées, parmi lesquelles 2'000 visiteurs n'ayant pas reçu d'invitation.

14. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.05/15 - "PARTENARIAT PUBLIC PRIVÉ, SES AVANTAGES ET SES LIMITES", PS, M. MARC RIBEAUD

M. Marc Ribeaud, PS, est satisfait.

15. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.06/15 - "UN PATRIMOINE FINANCIER DE 54.5 MILLIONS POUR NOTRE VILLE : EST-CE JUSTIFIÉ ?", PLR, M. JULIEN CREVOISIER

M. Julien Crevoisier, PLR, est partiellement satisfait.

16. DIVERS

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP•Verts, indique que 2016 marquera le 30^e anniversaire du jumelage de Delémont avec La Trinidad. Relatant les importants projets en cours (construction de maisons, exploitation du bibliobus, réhabilitation de captation d'eau, installations de conduites d'eau ou reforestation), avec le soutien de la FICD, Mme Grimm adresse à la Ville les remerciements du groupe Nicaragua et des bénéficiaires pour son engagement. Comme habituellement, elle propose la vente du traditionnel calendrier de l'association au prix de Fr. 20.-.

Ont été déposés :

- **question écrite 2.10/15** - "Economies d'eau à Delémont", CS•POP•Verts, M. Camille Rebetez
- **postulat 4.17/15** - "Revenu de base inconditionnel : procédons à des évaluations de faisabilité à l'échelon communal", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
- **motion interne 5.15/15** - "Des tablettes électroniques pour les conseillers de ville", PLR, M. Pierre Chételat
- **motion interne 5.16/15** - "Rencontre des réfugié-e-s installé-e-s à l'Auberge de Jeunesse Delémont", CS•POP•Verts, M. Camille Rebetez

La séance est levée à 22 h 50.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La vice-chancelière :

Jeanne Beuret

Nadia Maggay

Delémont, le 23 décembre 2015